

CR n° 2018.09

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 11 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze septembre, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le sept septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie à dix heures, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS, maire.

Etaient présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire, Jean-Noël CHALVIN, adjoint, BEL Florence, BISI Jean-Luc, CASSEGRAIN Nicolas, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, FOURNIER Jean-Luc, MARTIN Jocelyne, MOREAU Françoise, POIROT Fabien, ROY Sylvie, conseillers municipaux.

Etaient absents : Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, adjoint, Maurice ARLOT, Michel BALME, Guylaine BARBIER, Delphine BOURGEAT, Romain CHARREL, Laurence CHOPARD, Stéphanie DEBOUT, Emmanuel DURDAN, Estelle FAURE, Laurent GIRAUD, Catherine GONON, Thierry GUIGNARD, Hervé LESCURE, Magali LESCURE, conseillers municipaux.

Monsieur le Maire, constatant que le quorum n'est pas atteint, donne lecture de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Monsieur le Maire en conclut que le Conseil municipal sera donc de nouveau convoqué sans condition de quorum à une date ultérieure.

Il lève la séance à dix heures huit.

Le Maire,
Stéphane SAUVEBOIS